



École élémentaire d'application de La Genette, L.R.
05-46-34-12-42

Année scolaire 2012 - 2013

Réunion de rentrée

Mardi 18 septembre 2012



École élémentaire à 5 classes

139 élèves - 113 familles

- Personnel employé par la mairie :

Brigitte Grasset, concierge

Christine Roux, responsable de cuisine / 1ère aide, Simone Pinot et 2èmes aides, Sylvie Ranorex et Mauricette Bouillaud

Inter-classes : 4 personnes dont **Laure Brouillet** et **Cyril Braynace**

- Personnel enseignant :

1 CP de 29 élèves avec Mme **Marie-Noëlle Pillon**

1 CE1 de 29 élèves avec Mmes **Véronique Rousseau** et **Maïa Souillet**

1 CE2 de 28 élèves avec **Caroline Bouet**

1 CM1 de 23 élèves avec **Bernard Proux**

1 CM2 de 30 élèves avec **Nadine Michaud**

- Les intervenants en langues étrangères :

Une enseignante en allemand, **Monika Pitzer** :

→ pour tous les élèves de CE2

→ option facultative proposée aux élèves de CM1 et de CM2

Un professeur en chinois, Andrea Jourdain Kuan (CP et CE1) : demande de poursuite du projet (chinois dans l'école depuis 2006)



Élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école (Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990)

- Membres du Conseil d'école

- ✓ Le directeur de l'école, président
- ✓ Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- ✓ Les enseignants de l'école
- ✓ Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école
- ✓ Le délégué départemental de l'Éducation Nationale

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

- Calendrier des conseils d'école

- ✓ Une fois par trimestre / 2h.

- Au Conseil d'école sont mis à l'ordre du jour

- ✓ Le règlement intérieur établi en conformité avec le règlement type départemental
- ✓ Le Projet d'école avec ses différents volets
- ✓ L'organisation des activités complémentaires éducatives



Présentation des représentants de parents

11/12

Pour 5 classes : 5 titulaires et 5 suppléants

- Titulaires

- ✓ Francis Legrand, parent de Kateline (6ème cette année)
- ✓ Stéphanie Poucineau, parent de Martin (CM1 cette année) et Louis (CM2 cette année)
- ✓ Da Cunha Valérie, parent de Claire (CE2 cette année)
- ✓ Anne Angot, parent de Paul (CE2 cette année)
- ✓ Estelle Épinoux-Pougnant, parent de Noé (CM1 cette année)

- Suppléants

- ✓ Sylvie Roucoulès, parent de Maé (CE1 cette année), *ne souhaite pas se représenter*
- ✓ Marc Cavalier, parent de Jean (CM2 cette année)
- ✓ Hélène Guyon, parent de Lucie (CE1 cette année)
- ✓ Denise Mondet, parent d'Éva (CM2 cette année), *ne souhaite pas se représenter*
- ✓ Marie-Noëlle Kuhnappel, parent de Sam (CM2 cette année)



Calendrier et modalités des élections

- Calendrier
 - ✓ Dépôt des listes de candidatures **le vendredi 28 septembre (date limite)**
 - ✓ Remise des bulletins de vote aux parents **le vendredi 5 octobre**
 - ✓ Scrutin le vendredi **12 octobre**
- Modalités des élections
 - ✓ Chaque parent est électeur et éligible d'où la nécessité d'avoir connaissance des coordonnées des deux parents
 - ✓ **Vote par correspondance recommandée si disponibilité ne permet pas de se déplacer aux ouvertures du bureau de vote.** Les conditions de vote par correspondance seront indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles



Sécurité et assiduité scolaire

- Accueil et sortie des élèves

- ✓ Matinée : 8 h. 50 / 12 h.

Recommandé de nous informer concernant des dispositions particulières durant la pause méridienne (invitations... rendez-vous ...)

- ✓ Après-midi : 13 h. 50 / 17 h.

Important : l'accueil périscolaire assure une permanence téléphonique à partir de 16h30 et jusqu'à 16h50

n° de tél : 05 46 34 27 70

- Fréquentation scolaire obligatoire

- ✓ Absences doivent être systématiquement justifiées


Pour les absences inattendues, nous informer par téléphone avant le début de la classe

- ✓ Plusieurs relevés des messages téléphoniques par jour



Assurances scolaires

- Les enfants participants à des sorties facultatives doivent obligatoirement être assurés
- Deux garanties exigées
 - ✓ Responsabilité civile
 - ✓ Garantie individuelle accident



Coopérative scolaire et moyens d 'enseignement

- Présentation
 - ✓ Depuis la création de l'école publique, les moyens d 'enseignement sont à la charge des communes.
 - ✓ Créées en 1948, les coopératives scolaires permettent aux écoles de disposer d 'un fonds d 'argent propre, afin de poursuivre deux objectifs :
 - développer l'esprit de solidarité entre les élèves
 - améliorer le cadre et les conditions de travail et de vie des élèves dans l 'école
- Nature des ressources et gestion de la coopérative
 - ✓ Dons, cotisations, produit des fêtes / les versements, notamment les cotisations sont volontaires et libres
 - ✓ La coopérative scolaire est affiliée à la section départementale de l 'Office central de coopération à l 'école (OCCE) où elle dispose d 'un compte et bénéficie de garanties de gestion (Paiements par chèques à l'ordre de : ADCS OCCE 17 École d'Application La Genette)



L'organisation pédagogique de l'école élémentaire

- Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux

Il s'articule avec la Grande Section de maternelle et regroupe le CP et le CE1

- Le cycle 3, cycle des approfondissements

Il regroupe le CE2, le CM1 et le CM2

Les compétences des élèves en français et en mathématiques sont évaluées au niveau national chaque année, en classe de CE1 et en classe de CM2



Le cadre officiel pour l'enseignement

- Les Programmes :

« L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative. »

Extrait du Préambule aux programmes, B.O.E.N. 19 juin 2008

Tous les enseignements des programmes visent l'acquisition au terme de la scolarité obligatoire d'un **socle commun de compétences et de connaissances** institué par la loi d'orientation et de programmes pour l'avenir de l'École de 2005

- Le Projet d'école :

Depuis 1989, chaque école est dans l'obligation de rédiger, pour une durée de trois ans, un « Projet d'école ». Il se construit à la fois à partir d'indicateurs nationaux et d'indicateurs locaux. Il prend en compte les programmes de l'Éducation nationale mais il permet aussi à l'école de disposer d'une certaine marge de liberté et d'autonomie afin de mettre en œuvre des actions adaptées à son contexte.



Le Projet d'école 2012 -2016 de l'école de La Genette

- Axe 1 : Consolider les savoirs fondamentaux

→ apprendre à communiquer à l'oral comme à l'écrit en respectant le niveau de langue adapté

- Axe 2 : prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun

→ Intégrer les élèves en difficultés scolaires et/ou relationnelles (dispositif classe unique reconduit)

C'est aussi dans ce cadre que nous mettons en œuvre chaque année le dispositif d'**aide personnalisée** assurée selon un calendrier

→ de 13 h. 20 à 13 h. 50 par Marie-Noëlle Pillon, Caroline Bouet et Bernard Proux.

→ de 17h15 à 17h45 par Maïa Souillet et de 17h15 à 18h15 par Nadine Michaud

- Axe 3 : De l'école au collège / renforcer la cohérence et la continuité

→ Continuer et développer la liaison maternelle / élémentaire

→ Pratiquer les langues étrangères (allemand, anglais, chinois, espagnol) et le plurilinguisme en liaison avec les professeurs du collège Missy.

Les actions menées visent toutes à préserver la diversité linguistique et culturelle et à construire chez les élèves une compétence plurilingue et pluriculturelle avec une visée d'éducation à la citoyenneté.



Merci et suite en classe...

